



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 420

Texte de la question

À la suite de la publication du projet pour améliorer la santé et garantir l'accès aux soins pour tous de la fédération hospitalière de France, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement au regard de la proposition relative à l'organisation des transports sanitaires pouvant associer contractuellement les opérateurs de transport sanitaire dans le cadre d'un volet spécifique des schémas régionaux de l'organisation des soins.

Texte de la réponse

La mise en application de la cinquième proposition du projet pour améliorer la santé et garantir l'accès aux soins pour tous, présentée par la fédération hospitalière de France, suggère « d'organiser les transports sanitaires, en associant contractuellement les opérateurs de transport sanitaire, dans le cadre d'un volet spécifique des schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS) ». Il convient d'indiquer que les transports sanitaires n'étant pas un volet obligatoire des SROS, ce thème est diversement traité par les régions dans les schémas en cours. Toutefois, leur analyse montre que l'objectif général est d'adapter les transports sanitaires urgents aux exigences de qualité, de sécurité et de proximité. Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'optimisation de l'organisation des transports sanitaires, la proposition de la Fédération hospitalière de France ne manquera pas d'être examinée avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 420

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4835

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7319